

5
7
D. M. D.

5765

ORIGINE ET HISTOIRE ABRÉGÉE



DE

L'ÉGLISE DE MENDE

PAR

L'Abbé P. JÉRÔME CHARBONNEL,

PROFESSEUR AUXILIAIRE AU COLLÈGE DES PP. JÉSUITES.

La première partie de cet ouvrage, imprimée l'année dernière, a été
approuvée par S. Emin. le Cardinal Archevêque de Bordeaux,
M^{gr} l'Evêque de Poitiers et M^{gr} l'Evêque de Limoges.



MENDE,
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT.
Place au Beurre.

1859.

III^B PROPOSITION.

Saint Martial, premier évêque de Limoges, a été envoyé dans les Gaules, par saint Pierre lui-même.

Depuis l'adoption de la liturgie parisienne, la fête de saint Martial a été célébrée parmi nous sans aucune solennité; et par une conséquence inévitable, le souvenir de ce grand saint et de tout ce qu'il a fait pour nos ancêtres s'est effacé de la mémoire des fidèles du diocèse de Mende. Nous avons donc cru qu'il était de notre devoir de placer ici, ce qu'on ne trouverait pas facilement ailleurs, c'est-à-dire, un aperçu de la vie de notre premier apôtre. Les détails que nous allons donner, ne sont autre chose que la traduction exacte des légendes du bréviaire actuel de Limoges, approuvées, en 1854, par la sacrée congrégation des Rites (1).

I.

D'après une tradition fort ancienne et non interrompue de l'illustre église de Limoges et de presque toute l'Aquitaine, saint Martial a été un des 72 disciples de N. S. J. C., et en même temps le cousin de saint Pierre apôtre, ainsi que de saint Etienne,

(1) 30 juin et 7 juillet.

premier martyr. Son père s'appelait Marcel, et sa mère, Elisabeth. Il était de la tribu de Benjamin et naquit près de la ville de Rama, où dans la suite Charlemagne fit construire une église en son honneur » .

« D'après cette même tradition, il avait quinze ans, lorsque, d'après l'ordre du Seigneur, l'apôtre saint Pierre lui conféra le baptême ainsi qu'à ses parents » .

« Ceux-ci retournèrent chez eux; mais le jeune Martial suivit Notre Seigneur J.-C., tant que ce divin maître resta sur la terre, prenant ainsi part à ses salutaires enseignements, et se trouvant témoin de ses miracles pendant l'espace de trois ans. Il était vierge, quand il fut appelé et il conserva sa virginité jusqu'à la mort. »

« D'après un grand nombre de commentateurs des saints évangiles, et surtout d'après le grand saint Thomas, il était ce jeune homme qui présenta cinq pains d'orge et deux poissons à Notre Seigneur J.-C., lorsque ce divin maître nourrit cinq mille personnes sur la montagne; il était également cet enfant encore exempt de toute passion que le Sauveur offrit à ses disciples comme un modèle d'humilité. »

Cette tradition nous apprend aussi, comme on le voit par les actes du concile de Limoges et par d'autres monuments, qu'il fut témoin de la dernière cène, de la résurrection et de l'ascension de N. S. J.-C.; et que, le jour de la pentecôte, il fut rempli de l'Esprit saint. »

« Après l'ascension, saint Martial s'attacha au B. Pierre, en la compagnie duquel il passa cinq ans à Jérusalem, sept ans à Antioche et un an à Rome, travaillant toujours avec toute la fidélité et toute l'ardeur d'un vrai ministre de l'évangile. »

« Après cela le prince des apôtres l'envoya prêcher dans les Gaules avec deux compagnons, qui s'appelaient Alpinien et Austriclinien. Comme ils étaient en route et déjà près de la ri-

vière d'Elsa (*Toscane*), Austriclinien venant à mourir, saint Martial retourna à Rome, selon une pieuse croyance, et saint Pierre lui ayant donné son bâton (qui jadis était religieusement gardé dans l'église de saint Séverin de Bordeaux) il le fit toucher au corps du défunt ; ce qui le rendit à la vie. »

« Il prit donc Austriclinien avec lui, et, lorsqu'il fut arrivé dans l'Aquitaine et qu'il fut entré dans le pays des Lemovices il s'arrêta d'abord à Tulle. Là il délivra du démon la fille du comte Arnoul et rendit la vie au fils du prince Nerva.

« De là il passa avec ses compagnons à Agen, où il fut d'abord maltraité rudement par les prêtres des idoles : bientôt après cependant il fut mieux accueilli ; parce que ses prédications et ses miracles convertirent un grand nombre des habitants de ce pays à la foi de J.-C. »

« Plus tard, d'après une inspiration divine, il se transporta jusqu'à la ville de Limoges, dont il fit sa ville épiscopale et le principal siège de son apostolat. Alors le pays se trouvait tout entier plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie ; mais par ses nombreux et éclatants miracles, il fit embrasser la foi à une grande multitude de personnes. »

« De ce nombre fut la fille de Léocadius, laquelle suivant ses conseils consacra à Dieu sa virginité. Ce vœu irrita fortement Etienne, successeur de Léocadius dans le gouvernement de l'Aquitaine ; parce que la jeune vierge venait de lui être promise en mariage. C'est pourquoi il lui fit trancher la tête. Mais le bourreau étant mort subitement et saint Martial l'ayant ressuscité, ces faits ouvrirent les yeux à Etienne, qui embrassa la religion de J.-C. et contribua beaucoup dès ce moment à la prédication de l'évangile. »

« Cependant saint Martial et ses compagnons, Alpinien et Austriclinien, eurent sur ces entrefaites beaucoup à souffrir de la part des idolâtres ; car les prêtres des idoles allèrent jusqu'à

les frapper cruellement et furent cause qu'on les mit en prison; mais un ange vint briser leurs chaînes. Les deux premiers d'entre les prêtres des faux-dieux, André et Aurélien, furent tout à coup frappés par le feu du ciel et expirèrent sur-le-champ, mais saint Martial les rappela à la vie. Frappés de ce prodige, ils se convertirent et avec eux environ douze mille personnes. »

« Alors saint Martial se mit à renverser çà et là les temples des démons et à faire bâtir des églises en l'honneur du vrai Dieu. »

« Il avait déjà gagné à la religion chrétienne un grand nombre de peuples dans toute l'Aquitaine, lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ l'avertit du jour de sa mort. Comme le saint Pasteur était en prières (1), le divin Maître se montra à lui et lui dit : *« La paix soit avec vous, mon bien cher ami; vous allez être participant de ma joie et de la splendeur de ma gloire. »* Le bienheureux apôtre, tressaillant d'allégresse, lui répondit : *« Seigneur, je supplie votre clémence qu'elle daigne ordonner que je sois admis dans votre clarté éternelle. — Dans quinze jours, ajouta le Sauveur, je viendrai vous chercher avec mes anges et je vous ferai héritier de mon royaume. »* Le saint Pontife rassembla donc tous ses disciples et leur fit connaître que la dissolution de son corps était prochaine. Enfin, lorsqu'il fut à son dernier jour, saint Martial pria ainsi : *Dirigez mes pas vers vous, ô mon Dieu, afin que je puisse me réjouir éternellement avec vous.*

« Il se trouvait alors à la cinquante-neuvième année de son âge et à la vingt-huitième de son apostolat dans l'Aquitaine. Depuis l'ascension du Seigneur, il s'était écoulé un espace de quarante années. Ce fut à Limoges, la veille des Cabendes de

(1) Antennes de laudes.

juillet (1), qu'il mourut de mort naturelle ; privilège qu'il partagea, dit-on, avec tous ceux qui, se trouvant près de Jésus mourant sur la croix, avaient déjà souffert le martyre avec le divin Maître.»

« On trouve, dans la bibliothèque des Pères, deux lettres de S. Martial, adressées, l'une aux habitants de Bordeaux et l'autre à ceux de Toulouse. Elles sont pleines de foi et de piété et peuvent fournir de très-bonnes preuves en faveur du dogme catholique. La tradition, appuyée sur de graves témoignages, a toujours attribué ces lettres à notre B. apôtre. »

« Durant tout le cours de ses prédications chez tous les peuples de l'Aquitaine, saint Martial, imitateur de l'apôtre saint Pierre, marchait nu-pieds et ne prenait pour se soutenir que du pain et de l'eau. Cependant il évangélisa, non-seulement les habitants de Limoges, mais encore ceux de Bourges, de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Bordeaux, d'Agen, de Toulouse, de Cahors, de Rodez et de la ville des Arvernes, en un mot, tous les peuples qui se trouvent depuis le Rhône jusqu'à l'Océan, et depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire : il laissa pour ainsi dire dans toute la Gaule d'illustres traces de son apostolat ; de sorte qu'on lui a donné à juste titre le nom d'apôtre des Gaules.»

« Saint Martial a été le premier à élever dans la Gaule une église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. On dit que, sous l'autel de cette église, il plaça du sang de ce martyr, qu'il avait apporté de la Judée ; ce qu'il fit également dans les autres églises qu'il consacra à Dieu sous le nom de ce saint. »

« Après avoir bâti, à Bordeaux, une église sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, il se proposait d'en

(1) 30 juiu, an de J.-C. 74.

faire une plus grande en l'honneur de saint Pierre ; lorsque, apprenant par une révélation le martyre de saint André, il la dédia à ce dernier apôtre. »

« Il consacra à la Vierge Mère de Dieu les églises de Clermont, du Puy et de Mende ; ce qu'il fit encore aux environs de Cahors, pour la chapelle connue sous le nom de Roc-Amadour, et devenue célèbre par le grand nombre de pèlerins qui y affluent de toutes parts et par les nombreux miracles qui s'y sont opérés. Outre l'église de Limoges, il plaça encore sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, celles de Périgueux, d'Agen, de Cahors, de Bourges et de Toulouse. »

II.

Après avoir ainsi fait connaître la vie de saint Martial, aux détails de laquelle on peut ajouter foi sans difficulté, puisque Rome les a approuvés, il s'agit maintenant pour nous d'en démontrer au moins les faits les plus saillants, et cela à cause des personnes dont la foi est un peu plus difficile et de ceux qui prétendent que l'apostolat de saint Martial ne remonte pas aussi haut que le disent ses légendes. Grâce en soient rendues à Dieu, les preuves ne nous manquent pas.

Nous disons donc que, bien positivement, saint Martial a été un des 72 disciples de Notre Seigneur Jésus Christ et que saint Pierre lui-même l'a envoyé prêcher l'évangile dans nos contrées. Telle est la tradition de l'église de Limoges ; telle a été la persuasion d'une foule d'auteurs de tous les temps et de tous les lieux. Ce n'est que depuis peu, que l'on a voulu penser autrement. Oui, nous sommes bien tentés de croire que l'on a voulu penser autrement ; car avec tant soit peu d'impartialité, on ne peut point ne pas admettre que saint Martial ap-

partient aux temps apostoliques, tellement les preuves en sont nombreuses et convaincantes.

III.

Nous tirons notre première preuve de deux documents très-anciens que l'on a trouvés, non à Limoges, mais bien loin de cette ville et dans des endroits bien éloignés l'un de l'autre : ce qui ne permet pas de supposer qu'ils ont été fabriqués à dessein.

1° Le premier de ces documents est une pièce de vers, composée au sixième siècle, en l'honneur de saint Martial, par Fortunat, évêque de Poitiers (1). Ce morceau a été trouvé à Florence, en Italie, dans la bibliothèque de Laurent de Médicis. Le manuscrit où il est contenu, remonte au douzième siècle ; c'est un *sanctoral*, ou recueil de vies de saints. Les vers dont il s'agit, sont à la suite de la vie de saint Martial, et ils sont ainsi annoncés : *Ici commencent les vers de Fortunat sur la vie du très saint Martial, apôtre de Jésus-Christ*. Ces mêmes vers de Fortunat se trouvent encore en tête de la légende de saint Martial, par saint Aurélien, son successeur, dans un manuscrit de la plus haute antiquité, conservé à Rome dans les archives de saint Jean de Latran, ainsi que dans un autre manuscrit qui est aussi à Rome dans le couvent de la Minerve, et qui date du VIII^e ou du IX^e siècle.

Or voici ce qu'il est dit dans quelques-uns des vers de Fortunat :

- « Il s'agit ici des actes très-véritables de Martial...
- « O Père saint, Rome et la Gaule vous honorent,

(1) Apostolat de saint Martial, par M. Arbellot, pag. 72 et 79.

- « Tantôt après Pierre, comme étant son inférieur et plus jeune,
- « Tantôt avec Pierre, comme participant aussi bien que lui à la préro-
[gative de l'apostolat,
- « La tribu de Benjamin vous a vu naître d'un sang illustre,
- « Et la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré. »

2° Le second document nous est fourni par M. l'abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice (1). Cet auteur a trouvé dans les archives de Marseille un recueil contenant les pièces relatives à l'ancienne dispute des églises d'Arles et de Vienne, touchant la primauté sur les autres églises des Gaules. Ce manuscrit se compose principalement des lettres adressées aux évêques d'Arles par les souverains pontifes, à partir du pape saint Zosime jusqu'à saint Grégoire le Grand. Or, après les lettres du pape Pélage à l'évêque Sapandus, on lit ce qui suit :

« Des sept personnages que, du temps de Néron, le B. apôtre »
» Pierre, envoya prêcher dans les Gaules. »

« Sous Claude, l'apôtre saint Pierre envoya quelques dis- »
» ciples dans les Gaules. Ce furent Trophime, Paul, Martial, »
» Austremoine, Gratien, Saturnin, Valère et plusieurs autres »
» que le B. apôtre leur donna pour compagnons. »

D'après le titre de ce document, les sept apôtres des Gaules nous ont été envoyés *sous Néron* ; tandis que, un peu après, on les fait arriver *sous Claude*. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Les lecteurs irréfléchis ou malveillants sont priés d'aller à l'histoire romaine. Ils y verront que l'empereur Claude, poussé par Agrippine, son épouse et mère de Néron, adopta ce prince et le fit déclarer César aux dépens de son

(1) *Monuments inédits*, t. II, p. 375.

propre fils Britannicus. Cela leur fera comprendre ce qu'on a voulu dire dans la pièce que nous venons de citer.

IV.

Ces deux premiers témoignages, nous pourrions les faire suivre d'un grand nombre d'autres, pris aussi dans l'antiquité. On les trouve dans des auteurs très respectables des VIII^e, IX^e et X^e siècles. Mais, pour n'être pas plus long qu'il ne faut, nous nous contenterons d'indiquer ces écrivains. Ce sont :

1° Florus, moine de Saint-Trond, près de Liège, en Belgique (VIII^e siècle). Ce religieux est connu pour ses *additions* au martyrologe de Bède. (Patr., t. XCIV, p. 960.)

2° Raban-Maur, d'abord abbé du monastère de Fulde et ensuite archevêque de Mayence (IX^e siècle), dans sa vie de sainte Magdeleine. (Patr., t. CII, p. 1494.)

3° Hilduin, abbé du monastère de Saint-Denis, près Paris, (IX^e siècle), dans la vie de saint Denis, qu'il a écrite à la prière de Louis le Débennaire. (Patr., t. CVI, p. 17 et 18.)

4° L'auteur de la vie de saint Sacerdos, évêque de Limoges, écrite en 850. (Act. sanctorum, maii, t. II, p. 17.)

5° Flodoard, chanoine de Rheims, (X^e siècle), que Mabillon appelle le *principal ornement de son siècle*. (Patr., t. CXXXV, p. 609.)

6° Saint Abbon, abbé de Fleury, ou St-Benoît-sur-Loire, (X^e siècle). (Patr., t. CXXXIX, p. 579 et 580.)

V.

Nous voici maintenant au XI^e siècle, c'est-à-dire, à l'époque où la question de l'apostolat de saint Martial a été la plus agitée. Mais la dispute d'alors a été loin de se trouver ce qu'elle

est aujourd'hui. Dans ce temps-là on s'est fait la guerre uniquement au sujet du titre qu'il convenait de donner à l'apôtre de l'Aquitaine. Les uns voulaient qu'il fût mis au rang des *confesseurs* ; les autres soutenaient qu'il devait être honoré comme apôtre ; mais tous étaient complètement d'accord sur l'époque de la mission du saint évêque, ainsi que sur les principales circonstances de sa vie.

Voici comment M. Arbellot (1) nous raconte les diverses phases de cette dispute, qu'on peut appeler heureuse, à cause de la lumière qu'elle nous donne sur l'apostolat de saint Martial.

L'an mille vingt-trois, une assemblée de princes et de prélats se réunit à Paris, dans le palais et en présence du roi Robert, de pieuse mémoire. On y agita la question de l'apostolat de saint Martial. Une altercation s'éleva sur ce point entre les Français et les Limousins ; et chose remarquable ! ce n'étaient pas ces derniers qui étaient les plus chauds partisans de l'apostolat. Ils disaient aux Français : « Vous autres, » Français, vous ne faites pas bien de compter saint Martial » parmi les apôtres. Nous, nous faisons mieux de le placer » parmi les confesseurs. Vous le regardez comme le dernier des » apôtres, et nous le mettons au premier rang parmi les confesseurs. » Gauzlin, archevêque de Bourges, prit la parole pour apaiser ce différend : « Tout ce pays de France, dit-il, » sait bien que ce prédicateur de l'Aquitaine n'est pas du rang » des confesseurs, qui ne viennent qu'après les martyrs ; mais » qu'il est du rang des apôtres, qui passent avant les martyrs. » Pour moi, si je rayais son nom de la liste apostolique, je » craindrais d'encourir l'indignation de saint Pierre et des autres » qui regardent saint Martial comme leur collègue. S'il y a des

(1) Apostolat de saint Martial, page 36.

» apôtres en dehors des douze, comme on ne peut en douter,
» incontestablement celui-là est apôtre, qui a reçu du Seigneur
» le don des grâces avec les autres apôtres. Il est de la race
» d'Abraham, il est disciple du Seigneur ; il a été baptisé par
» saint Pierre ; il a reçu sa mission de Jésus-Christ. En le
» maintenant au rang des apôtres, nous autres, Français, nous
» suivons la coutume pleine de raison que nos pères nous ont
» transmise. »

Le roi Robert, ainsi que tous les princes et prélats qui assistaient à l'assemblée, applaudirent à ces paroles de l'archevêque de Bourges.

Ce ne fut pas cependant avec une grande chaleur que les Limousins embrassèrent l'opinion de leurs adversaires ; car, l'année d'après, Jourdain évêque de Limoges, adressa au pape Benoît VIII, la lettre suivante : (1)

« Au vénérable Seigneur, que Dieu et les hommes chérissent ! à notre pape Benoît, salut et amour !

« Notre Seigneur Jésus-Christ, nous le savons et nous le croyons, s'est choisi douze apôtres : Judas, l'un deux, est tombé ; pour compléter leur nombre de douze, les autres ont choisi Mathias et l'ont mis à la place du prévaricateur. Notre Seigneur leur a adjoint 72 compagnons, auxquels il a donné le nom de disciples. Le B. Pierre s'en est choisi un de ces derniers, appelé Martial, Celui-ci s'est trouvé avec lui en la société de Notre Seigneur Jésus-Christ, à la cène ; et toutes les fois que le Divin Maître opérait quelque miracle, aux yeux de ses apôtres, le B. Martial a été à côté de saint Pierre. Après la Résurrection et l'Ascension du Seigneur, le B. Martial s'attacha plus particulièrement à saint Pierre, qui l'envoya évangéliser les Gaules, lui associant deux prêtres, qui

(1) Patrologie, tome CXLI. page 1158.

» s'appelaient Alpinien et Austriclinien. Lorsqu'ils se furent
» mis en route et qu'ils furent arrivés à la rivière d'Elsa, Aus-
» triclinien, l'un des deux prêtres, mourut. Le B. Martial re-
» tourna aussitôt à Rome, pour annoncer au saint Apôtre qu'un
» de ses compagnons venait de mourir. L'Apôtre lui dit : « Pre-
» nez ce bâton : lorsque vous serez arrivé auprès du corps du
» défunt, vous le lui ferez toucher, en disant : au nom de Notre
» Seigneur Jésus-Christ, levez-vous, Austriclinien. Dieu vous
» accompagnera dans la route. » Fidèle aux prescriptions du
» saint Apôtre, le B. Martial toucha le corps d'Austriclinien,
» qui recouvra la vie à l'instant. Ensuite, partant de là, ils
» vinrent dans la ville de Limoges. Ils y trouvèrent le duc
» Etienne adonné, avec toute sa famille, au culte des Idoles.
» Le B. Martial leur prêcha immédiatement les vérités de l'é-
» vangile, les convertit, les baptisa et consacra à Dieu, sous
» l'invocation de saint Etienne, premier martyr, ce même tem-
» ple où le duc adorait de vaines idoles et y célébra les divins
» mystères, jusqu'à ce qu'il rendit son âme au milieu d'une
» foule d'esprits célestes et devant l'autel même du saint mar-
» tyr..... Tous ses successeurs jusqu'à moi, qui suis le
» trente-septième, l'ont honoré comme un *confesseur très saint*.
» Mais l'abbé actuel de son monastère est venu me trouver,
» pour me prier de placer le très-saint confesseur au rang des
» apôtres ; ce que je lui ai refusé. Tous les évêques de France,
» des Arvernes, des Vascons et des Aquitains, auxquels j'ai
» parlé de cela, sont d'avis que le très-saint confesseur soit
» laissé au rang où les saints Pères et nos prédécesseurs l'ont
» placé. Cette lettre, je vous l'envoie de leur part ; ils s'oppo-
» sent à ce que je place saint Martial au rang des apôtres. Si
» vous osez faire vous-même, ce que n'ont pas fait vos prédé-
» cesseurs, vous prendrez la chose sur vous. Quant à moi, je
» croirai n'avoir rien à me reprocher. Veuillez me répondre

» par le porteur de ma lettre, et me faire connaître votre vo-
» lonté.....»

Quelques années après (1028), il se tint à Limoges un concile dont les actes n'ont pas été conservés (1); mais pourtant on sait que la question de l'apostolat de saint Martial y fut bien éclaircie, que l'évêque Jourdain lui-même se rendit à l'opinion contraire à la sienne; et que, après avoir souscrit au décret qui prescrivait d'honorer saint Martial comme apôtre, tous les membres de cette auguste assemblée s'écrièrent : « Si quelqu'un ose combattre et enfreindre ce décret, qu'il soit anathème ! »

Pendant, le pape Benoît VIII étant mort, Jean XIX, son successeur, auquel sans doute on avait fait de nouvelles instances, envoya à l'évêque Jourdain, en 1031, la réponse qui suit : (1)

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jourdain,
» évêque de Limoges et à son clergé ainsi qu'à tous les évêques
» des Gaules, salut....

« Du temps que Jésus-Christ donnait au monde ses ensei-
» gnements et ses préceptes, le B. Martial, comme nous le
» voyons dans ses actes, fut baptisé par l'apôtre saint Pierre et
» fut tellement embrasé des flammes de l'esprit saint, qu'il
» abandonna ses parents pour servir le fils de Dieu, et qu'il
» voulut l'avoir pour Maître et Seigneur, étant confirmé dans
» sa résolution par l'apôtre saint Pierre, son parent. Il fut
» témoin de la résurrection de Lazare, assista à la Cène et ser-
» vit le Seigneur, lors du lavement des pieds. Après la passion,
» il vit Thomas, quand il touchait les mains et le côté de Jésus,
» Il entendit ces paroles : » Allez enseigner les nations, re-
» cevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui

(1) M Arbellot, page 39. — (2) Patr., t. CXXI, page 1149.

» vous les remettrez. » Il fut témoin de l'ascension du Sauveur,
» de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; bien plus, il
» reçut le Saint-Esprit et posséda le don des langues. Dans la
» suite, comme il était le proche parent et le fils spirituel du
» prince des apôtres, il s'attacha à lui particulièrement, et,
» d'après l'ordre de Jésus-Christ, saint Pierre l'envoya prêcher
» dans les Gaules, où il convertit un grand nombre de peuples.
» Depuis quelque temps, certains d'entre vous osent pro-
» clamer que ce saint n'a rien de commun avec les apôtres et
» qu'il doit être placé au rang des confesseurs...

» Pour nous, étant affermis sur la pierre inébranlable et étant
» consultés sur ce point, si saint Martial est compté parmi les
» confesseurs ou parmi les apôtres par Jésus-Christ le fils
» de Dieu, auquel il a été personnellement attaché, dont il a vu
» la gloire et reçu les bénédictions, nous définissons qu'on
» *peut* l'appeler apôtre et nous pensons également qu'on *peut*,
» dans les divins mystères, en faire l'office comme d'un apôtre.

Dans la même année, Aymon, archevêque de Bourges, y as-
sembla un concile, où on promulgua le décret du souverain
pontife; ce que l'on fit encore, quinze jours après, dans un
autre concile tenu à Limoges.

Les divers incidents auxquels a donné lieu cette dispute sur
l'apostolat de saint Martial, nous prouvent évidemment qu'à
cette époque, où l'on connaissait l'histoire de saint Grégoire de
Tours aussi bien que nous pouvons la connaître présentement,
on admettait partout, comme un fait incontestable, la mission
de ce saint Evêque de Limoges au 1^{er} siècle.

VI.

Outre l'autorité du pape Jean XIX, nous avons encore pour
nous celle de plusieurs autres souverains pontifes.

1° Par une bulle donnée à Villedieu d'Avignon, le 7 juillet 1343, le pape Clément VI ordonna de célébrer la fête de saint Martial, comme celle d'un apôtre; et cela sans doute pour remédier à l'abus qui résultait de ce que plusieurs partisans de l'opinion contraire n'avaient rien changé de leur manière d'honorer ce saint, vu que le pape Jean XIX avait défini seulement qu'on *pouvait* l'honorer comme apôtre. (1)

2° Le pape Martin V, dans une bulle donnée la dixième année de son pontificat, en faveur du pèlerinage de Roc-Amadour, dit que, d'après la tradition du pays, cette église avait été dédiée à la Sainte-Vierge par saint Martial, dès l'origine du Christianisme. (2)

3° Le pape Innocent VIII (3), dans une bulle donnée l'an 1488 en faveur de saint André de Bordeaux, dit que cette église, d'après une tradition immémoriale, a été fondée par saint Martial, le jour du martyre de saint André, que l'apôtre de l'Aquitaine connut par une révélation divine.

4° Dans son ouvrage de la *Beatification des serviteurs de Dieu* (4), Benoît XIV s'exprime ainsi : « Quant à saint Martial, évêque de Limoges, qui, ayant été envoyé dans les Gaules par saint Pierre, forma à la piété chrétienne les peuples de Limoges, de Toulouse, de Bordeaux, de Cahors et les autres placés entre le Rhône et l'Océan, on s'est autrefois disputé pour savoir si l'on pouvait l'appeler apôtre, et les conciles ont défini qu'on pouvait lui donner le nom d'apôtre. »

VII.

Nous nous dispensons de rapporter ici en faveur de notre pro-

(1) M. Arbellot, page 198. — (2) Id., pag. 199. — (3) Id., pag. 201. — (4) Lib. IV, part. II, cap. II, n° 5.

position les témoignages des divers auteurs qui ont vécu dans les siècles postérieurs au onzième : Cela nous mènerait trop loin. L'on sait d'ailleurs, comme le fait observer M. Arbellot (1), que, à partir du 11^e concile de Limoges, en 1031, ce point d'histoire a été admis dans toute l'Aquitaine avec autant de respect qu'un article de foi.

Il nous suffit de dire que l'érudit chanoine de Limoges donne à la fin de son ouvrage une liste chronologique des écrivains qui ont professé notre opinion, à partir du XI^e siècle jusqu'au temps présent ; et qu'il en cite près de deux cents, parmi lesquels on voit figurer Vincent de Beauvais, saint Bonaventure, Durand de Mende, saint Antonin, archevêque de Florence, Louis de Blois, Cornélius Jansénius, évêque de Gand, le cardinal Baronius, Cornélius à Lapede, Henri de Sponde, abrégiateur et continuateur de Baronius, Noël Alexandre, les deux Pagi, qui ont fait la critique des annales de Baronius, les auteurs de *l'art de vérifier les dates*, l'abbé Faillon, sulpicien et auteur des *Monuments inédits sur saint Lazare*, l'abbé Blanc, auteur d'un *Cours d'histoire ecclésiastique*, l'abbé Rorhbacher, auteur de *l'Histoire universelle de l'église*, enfin l'abbé Darras, auteur d'une *Histoire générale de l'église*.

VIII.

Feu Mgr Buissas, évêque de Limoges (2), avait eu soin, dans la préparation du nouveau propre des saints de ce diocèse, de donner à saint Martial le titre d'apôtre ; Mais, lorsqu'il soumit son travail à l'approbation du saint siège, le secrétaire de la sacrée congrégation des Rites effaça le titre d'a-

(1) Page 35. — (2) M. Arbellot, p. 118.

pôtre pour mettre celui d'évêque et substitua au culte qu'on rend aux apôtres le culte inférieur qu'on rend aux évêques.

En recevant ce propre ainsi modifié, Mgr Buissas s'empessa d'écrire au souverain Pontife pour lui faire entendre ses légitimes réclamations ; et sur sa demande sa sainteté Pie IX renvoya l'affaire à la sacrée congrégation des Rites, tribunal suprême, chargé de porter un jugement sur toutes les questions qui concernent la liturgie. Un avocat de la sainte congrégation fut chargé par M^{sr} de Limoges de proposer l'affaire aux cardinaux qui la composent. Les vénérables membres de cette auguste assemblée se réunirent en séance ordinaire, le 8 avril 1854. L'avocat de saint Martial exposa la question du côté favorable à la possession et aux privilèges de l'église de Limoges. M^{sr} le Promoteur de la foi, dont la fonction équivaut à ce que nous appelons en France *le ministère public*, soutint au contraire l'opinion de saint Grégoire de Tours et des adversaires du titre et du culte d'apôtre ; et en même temps il fit observer que, d'après une règle posée par Benoît XIV, on ne doit donner le culte d'apôtre qu'aux hommes apostoliques, qui ont été du nombre des disciples de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les pièces à l'appui furent produites de part et d'autre. En un mot, la discussion la plus approfondie, la plus savante, s'engagea et le résultat en fut que la sacrée congrégation rendit, à l'unanimité, la décision suivante, savoir : « que l'église de Limoges devait être maintenue dans le privilège qu'elle possède de temps immémorial et en vertu des constitutions apostoliques, de donner le titre d'apôtre et d'en rendre le culte à saint Martial, son premier évêque. »

Quelques jours après, c'est-à-dire le 18 du mois de mai, S. S. Pie IX rendit un décret dans lequel, rappelant la décision de la sacrée congrégation des Rites, il reconnaît et autorise le titre et le culte d'apôtre dont le fondateur de l'église de Limoges a été honoré de temps immémorial.

Après tout cela, il ne nous reste plus qu'à nous écrier avec Mgr Pie, évêque de Poitiers : « La cause de saint Martial est gagnée canoniquement. » Et quiconque persiste à soutenir le sentiment contraire, ne peut se vanter de n'avoir pas franchi les limites d'une saine critique.

IV^E PROPOSITION.

Saint Martial nous a donné pour premier évêque et pour continuer son œuvre parmi nous, saint Séverien, l'un des compagnons de ses travaux apostoliques.

I.

Au commencement de ses précieuses *Recherches sur l'épiscopat des saints Martial, Séverien et Privat*, notre savant archiviste, M. l'abbé Baldit, chanoine honoraire de Mende, expose ainsi (1) la question qu'il nous reste à traiter :

« Saint Martial, envoyé dans les Gaules pour prêcher la foi catholique, fut le premier qui fit briller ce céleste flambeau dans le Gévaudan, contrée livrée à l'idolâtrie et soumise à la domination d'un roi ou tétrarque païen. Sa sainte prédication

(1) Page 4.